

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, trésorier de la Ville d'Amos, QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception de ladite Ville pour l'exercice financier 2024 est maintenant déposé au bureau du soussigné situé au 182 de la 1^{re} Rue Est à Amos où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Amos, ce 25 janvier 2024.

Le trésorier,

Richard Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Richard Michaud, trésorier de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 25 janvier 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 25 janvier 2024

Richard Michaud, trésorier